



Renseignement le droit entre particulier

Par **max**, le **22/04/2010** à **14:52**

Bonjour,
J'ai vendu un écran en bon état sur le bon coin, l'acheteur m'a payé 2 jours après il a changé l'avis, il achète un ordi portable, donc, il n'a plus besoin de mon écran. Il veut que je lui rembourse et que je lui rende mon écran. Que dois-je faire ???
Cordialement

Par **frog**, le **22/04/2010** à **15:41**

Rien. Il garde l'écran, tu gardes l'argent. À moins que vous ayez convenu un délai de rétractation au moment de la vente.

Par **max**, le **22/04/2010** à **15:53**

Rebonjour,
merci de votre email, NON nous n'avons pas donné le délai de rétractation au moment de la vente. Mais elle m'a envoyé un email ci-dessous et comment je dois lui répondre pour qu'elle ne me dérange plus.
Cordialement
Ce n'est pas qu'il ne marche pas, c'est mon ordi qui n'est pas assez puissant pour l'écran. Cela ne me regarde pas ce que vous avez fait de l'argent.
De mon côté, j'ai pris un ordi portable, donc, pas besoin d'un écran. Il est hors de question que je garde l'écran, donc, vous êtes tenu de me rembourser et de reprendre votre bien. Je pensais que vous étiez de bonne foi, mais je m'aperçois que ce n'est pas le cas. Avec mon mari on vous recontactera et il sera bien de répondre, un minimum de politesse.
Bientôt.

Par **frog**, le **22/04/2010** à **16:18**

Nul besoin de répondre à ces prétentions farfelues. Au bout de trois mails ils te menaceront de porter plainte, et quatre mails plus tard, ils lâcheront l'affaire, vu qu'on les aura envoyé bouler au commissariat.

Par **max**, le **22/04/2010** à **16:27**

Bonjour,rnrnmerci de votre conseil et je vais faire comme vous me conseiller.rnrnCordialement